

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERS

ARRETE MUNICIPAL N°95-2024

OBJET :
Désignation de Madame
CHELLY Sabrina
Officier de l'Etat Civil
par délégation
du Maire empêché

Le Maire de Murviel les Béziers,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-18 et L.2122-38 ;
VU l'empêchement de Monsieur le Maire ;
CONSIDERANT qu'en l'absence du Maire et de ses Adjointes, un Conseiller Municipal doit exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour célébrer le mariage prévu le 10 août 2024 à 17 h 00 ;

ARRETE :

Article 1° : Madame CHELLY Sabrina née DOS SANTOS, née le 22/08/1979 est désignée Officier de l'Etat Civil de la Commune de Murviel les Béziers pour la célébration du mariage prévu le 10 août 2024 à 17 h 00.

Article 2° : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Béziers,
- Monsieur le Procureur de la République de Béziers
- A l'intéressée.

Fait à Murviel les Béziers le 05/06/2024

Le Maire, Sylvain HAGER :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 J.O. du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1-A16). Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

- Notifié le :
- Transmis au représentant de l'Etat le :

Le Maire, Sylvain HAGER



Notifié à l'intéressée le : 11/06/2024
Spécimen de Signature :